

portant promotion au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I du Personnel diplomatique et consulaire.-

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la Loi 15-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des cadres du Personnel diplomatique et consulaire;

Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 relatives aux échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres;

Vu le Décret n° 80/550 /ETR-SG/DAAP/Dr. du 13/12/80 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I du Personnel diplomatique et consulaire dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans;

Vu le Décret n° 80/035 du 29 Janvier 1980 abrogeant le Décret n° 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979.

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980, les Conseillers et Secrétaires des Affaires Etrangères des cadres de la catégorie A - hiérarchie I du Personnel diplomatique et consulaire dont les noms suivent; ACC-Néant :

1°/ CONSEILLERS DES AFFAIRES ETRANGERES

Au 2° échelon

MM.- BOUNKOULOU	Benjamin	p/c du 6.12.80 - Ambassade Alger
BAKALA	Adrien	p/c du 8.02.80 - MAEC - B/Ville
GUINDO-YAYOS	Théodore	p/c du 15.12.80 - AIR-AFRIQUE Abidjan

2°/- SECRETAIRES DES AFFAIRES ETRANGERES

Au 2° échelon

- MM.- KOUNKOU David p/c du 28.10.80 - MAEC - B/Ville
- MAHOUNGOU Louis p/c du 14.10.80 - MAEC - B/Ville
- Mlle MBOUNDZI Marie p/c du 16.11.80 - MAEC - B/Ville

Au 3° échelon

- MM.- TSIKABAKA-LUPEY Frank-Gaston p/c du 16.02.80 - Présidence
- KITOKO-MAFOUTA Georges p/c du 31.07.80 - SGAT - B/Ville

Au 5° échelon

- MM.- MOUNZIKA-NTSIKA Pierre-Juste p/c du 13.08.80 - OUA - ADDIS-ABEBA
- MOUYABI André-Georges p/c du 22.05.80 - SGAT - B/Ville

Au 6° échelon

- MM.- A D O U K I Martin p/c du 1.09.80 - ACP - BRUXELLES
- B A B E L A Alphonse p/c du 10.08.80 - Ambacobrazza-MOSCOU

ARTICLE 2.- En application des dispositions du Décret n° 80/035 du 29 Janvier 1980 susvisé, cet avancement ne produit aucun effet financier.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'annulation de la prescription pour compter des dates ci-dessus indiquées, est enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 13 Décembre 1980

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Nze...

Pierre N Z E.-

Le Ministre des Finances,

AC 41

Henri L O P E S.-

[Signature]

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

[Signature]

Victor TANDA-TANDA.-

AMPLIATIONS

- ORPC..... 1 Ambacobrazza-ALGER.. 2
- PRESIDENCE..... 2 Ambacobrazza-MOSCOU.. 2
- CAB/PM..... 1 SGAT..... 4
- MAEC..... 24 Secrét.ACP-BRUXELLES 2
- DGTFP/DFP..... 36 OUA - ADDIS-ABEBA... 2
- SGF..... 1 AIR-AFRIQUE - ALLEDJAN 2
- DB..... 12 Intéressés..... 12
- DCF..... 1 Dossiers..... 35

[Handwritten mark]